



Le Mans, le 2 février 2018

Les membres du CTSD
de la FSU 72, du SE-UNSA 72
et du SGEN-CFDT 72

à

M. Jean-Marc Milville
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : calendrier des instances CTSD et CDEN du mois de février

Monsieur le Directeur Académique,

L'objet de courrier concerne le calendrier des instances CTSD et CDEN du mois de février. Vous avez en effet convoqué un CTSD le 6 février (avec une date de report le 8/02). Vous avez également convoqué un CDEN le 8 février au soir (avec une date de report le 12 février). Or ce calendrier pourrait ne pas respecter le règlement du CTSD. En effet, ce dernier précise dans l'article 18 :

« En cas de vote unanime défavorable des représentants du personnel présents ayant voix délibérative sur un projet de texte, ce texte fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours.

La nouvelle convocation doit être adressée dans le délai de huit jours à compter de la première délibération. Avec cette convocation est adressé le texte soumis au vote lors de la première délibération. Durant le délai de réflexion compris entre la première et la seconde délibération, l'administration fait connaître les modifications éventuelles proposées au projet de texte aux représentants du personnel 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la seconde délibération. Toutefois, des modifications éventuelles peuvent être présentées en séance. »

Ainsi, en cas de vote unanime contre les propositions de mesure de carte scolaire, un deuxième CTSD ne pourrait être convoqué avant le 14 février. Les dates de CDEN que vous avez annoncées ne sont donc pas compatibles avec l'application du règlement, puisque situées entre le premier CTSD et la première date possible avant une nouvelle convocation. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir proposer à l'ensemble de ses membres une nouvelle date de CDEN ainsi qu'une date de report et regrettons cette désorganisation plus que préjudiciable à l'image de l'Éducation Nationale qui était pourtant anticipable. Et ce d'autant plus que les organisations représentatives des personnels vous avaient écrit afin d'obtenir un groupe de travail dédié au calendrier prévisionnel des instances. Nous ne doutons pas que cette demande sera réexaminée à l'aune de cette situation que nous déplorons.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur académique, nos respectueuses salutations.

Nadège
BOURDAIS

Secrétaire
départementale
du **SE-UNSA 72**

Dominique
CHAPERON

Secrétaire
départemental
de la **FSU 72**

Julien
CRISTOFOLI

Co-secrétaire
départemental
du **SNUipp-FSU 72**

Erwan PRIGENT

Secrétaire
départemental
du **SGEN-CFDT**